

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2010**

**M. AUMAS, Maire**

**M. DOLL - Mme RUSDIKIAN - Mme PARTAUX - M. BRIDENNE - Mme MONIER - M. DELCAMBRE  
Mme FERNANDEZ VELIZ - M. SERRANO, Maires-Adjoints.**

**MME VIALARD - M. MAZOUZ - M. SARBACH - Mme CALVEZ - MME COHADIER - M. DOMAN  
M. HARIAN (arrivé à 19h10) – Mme FRENOUX - M. BEZARD – M. DURAND- M. BODIN  
Mme GAUTHIER - M. VERRECCHIA - Mme PAULIN, Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :**

<b>M. TATTU</b>	<b>Maire-Adjoint</b>	<b>Mandat à M. BRIDENNE</b>
<b>Mme MASSON</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<b>Mandat à M. SERRANO</b>
<b>Mme OCCHIPINTI</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<b>Mandat à Mme COHADIER</b>
<b>M. THIBAUT</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Mandat à Mme FRENOUX</b>
<b>Mme SINAN MENEDJIAN</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<b>Mandat à Mme MONIER</b>
<b>Mme LEBON</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<b>Mandat à Mme PARTAUX</b>
<b>M. AYDIN</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Mandat à Mme RUSDIKIAN</b>
<b>M. DURAND</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Mandat à M. SARBACH</b>

**ABSENTS EXCUSES SANS MANDAT : Melle HISARLIYAN – M. CAURO – Mme PERRAD**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Philippe BEZARD**

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Novembre 2009 est approuvé à l'unanimité des présents.

\*\*\*\*\*

**ARRIVEE DE MONSIEUR HARIAN – 19 H 10**

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Décembre 2009 est approuvé par 29 voix pour et 1 contre (Mme GAUTHIER).

\*\*\*\*\*

**Intervention de Monsieur AUMAS**, qui rejoint l'intervention que voulait faire **Madame GAUTHIER**, sur la tragédie qui a touché le peuple Haïtien et sur le besoin de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour les habitants d'Haïti. Cette subvention sera versée au Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, qui a mis en place un fonds de concours ouvert aux collectivités territoriales souhaitant faire un don.

\*\*\*\*\*

**Intervention de Monsieur VERRECCHIA** sur la gestion du marché d'approvisionnement de la gare et sur les possibilités de négocier avec le concessionnaire pour l'amélioration de cette structure.

\*\*\*\*\*

**Intervention de Madame PAULIN** sur l'augmentation du taux de délinquance sur la commune et sur ce qui est fait au niveau du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

\*\*\*\*\*

**DECISIONS :**

*Conformément à la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008, donnant délégation au Maire pour application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises :*

- **70/2009** – relative à la signature de l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre – Construction de la Maison de la Petite Enfance avec la Cabinet MAQUIN et PONS.

- **88/2009** – relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local avec l'Association Tennis de table Gaston TRAN.
- **90/2009** – relative à la signature d'un contrat de cession pour la diffusion du spectacle « Le pays sans Bruits » avec la compagnie COCONUTS le mardi 5 janvier 2010.
- **94/2009** – relative à l'évaluation de la vulnérabilité des systèmes d'alimentation en eau potable de la ville.
- **96/2009** – relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local dans le cadre de la collecte des dons pour le Téléthon 2009 avec l'Association AJF.
- **100/2009** – portant approbation de l'avenant n°2 au contrat Dommages aux Biens et Risques Annexes pour modification des risques.
- **101/2009** – portant approbation de l'avenant n°2 au contrat Véhicules à Moteur suppressions et adjonctions de véhicules.
- **102/2009** – relative à la signature d'un contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels destinés à la gestion de différents services de la ville avec la société CIRIL SAS.
- **103/2009** – relative à la signature d'un contrat d'assistante technique pour les équipements informatiques installés dans les écoles de la ville avec la société DATA CONCEPT INFORMATIQUE.
- **104/2009** – relative à la signature d'un avenant n°1 – Mapa 0 14/2009 – Construction du centre technique municipal – Lot 2 – Charpente métallique.
- **105/2009** – relative à la signature d'un contrat de prêt pour la somme de 1 500 000 euros avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France.
- **106/2009** – relative à la signature d'un contrat forfaitaire d'entretien d'un adoucisseur d'eau de marque CULLIGAN au Stade Léo Lagrange.
- **107/2009** – relative à la signature d'un contrat forfaitaire d'entretien d'un adoucisseur d'eau de marque CULLIGAN au COSEC.
- **108/2009** – relative à la signature d'un contrat forfaitaire d'entretien d'un adoucisseur d'eau de marque CULLIGAN au restaurant scolaire Jean Jaurès.
- **109/2009** – relative à la signature d'un contrat de location d'un logement de type F1 au 15/17 rue Robert Schuman.
- **01/2010** – relative à la signature d'un contrat de cession pour la diffusion du spectacle « PREAMBULE » par la Compagnie Les Arrosoirs les 4 et 5 février 2010 à l'Espace Charles Aznavour.
- **02/2010** – portant modification de la décision n°144/2006 instituant une régie de recette pour les structures Petite Enfance.
- **03/2010** – portant modification de la décision n°146/2006 instituant une régie de recette pour les centres de loisirs et garderies périscolaires.
- **05/2010** – relative à la consultation du Centre de Gestion Interdépartemental de la Grande Couronne pour une analyse et une proposition de couverture des risques statutaires du Personnel Communal.
- **07/2010** – relative à la signature d'un contrat de location pour la mise à disposition d'une exposition intitulée « Un Voyage au Québec, chez nos cousins du pays d'en face » par Expo-Vision du Monde du jeudi 11 au mercredi 17 février 2010 à l'Espace Charles Aznavour.
- **09/2010** – relative à la signature d'un contrat de cession pour la diffusion du spectacle « A Fleur d'Eau » par l'Association PRAXINOSCOPE le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010 à l'Espace Charles Aznavour.

- **10/2010** – relative à la signature d'un contrat de cession pour la diffusion du concert de « CALOGERO » le 4 mai 2010 à l'Espace Charles Aznavour.

\*\*\*\*\*

Il est passé ensuite a l'ordre du jour :

***ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN THIBAUT***

A l'unanimité, **DESIGNE** en remplacement de Monsieur Jean THIBAUT au sein de la commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication : - **Monsieur Joël DELCAMBRE** en tant que Titulaire  
- **Monsieur Jean THIBAUT** en tant que Suppléant

***ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE (S.I.A.H.) EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN THIBAUT***

A l'unanimité, **DESIGNE** en remplacement de Monsieur Jean THIBAUT, comme représentant titulaire au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (S.I.A.H.) : - **Monsieur Antoine SERRANO**

***ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (S.M.D.E.G.T.V.O.) EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN THIBAUT***

A l'unanimité, **DESIGNE** en remplacement de Monsieur Jean THIBAUT, comme représentant titulaire au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, de Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (S.M.D.E.G.T.V.O.) : - **Monsieur Antoine SERRANO**

***ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE AU SEIN DES DIFFERENTES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE FRANCE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR THIBAUT***

Par 26 voix pour et 4 abstentions (M. BODIN, Mme GAUTHIER, M. VERRECCHIA et Mme PAULIN), **DESIGNE** en remplacement de Monsieur Jean THIBAUT, comme représentant titulaire du Conseil Municipal au sein de différentes commissions de la Communauté d'Agglomération Val de France :  
- **Monsieur Marc MAZOUZ** en tant que Titulaire  
- **Monsieur Philippe BEZARD** en tant que Suppléant

***ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SYNCOM (ASSOCIATION D'AIDE A LA GESTION DES TRAVAUX DE VOIRIE PAR SYSTEME INFORMATIQUE) EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN THIBAUT***

A l'unanimité, **DESIGNE** en remplacement de Monsieur Jean THIBAUT, comme représentant suppléant au sein du SYNCOM (Association d'aide à la gestion des travaux de voirie par système informatique) : **Monsieur Antoine SERRANO**

***DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'OBJECTIF « ASSURER SON DEVELOPPEMENT PERSONNEL – SPECTACLE VIVANT »***

A l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général, au titre de l'objectif « Assurer son développement personnel – Spectacle vivant » et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute autre personne déléguée par lui à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires aux fins d'exécution de la délibération.

***APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE, PRE-ENSEIGNES ET ENSEIGNES***

A l'unanimité, **EMET** un avis favorable sur la réglementation spéciale de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes à la délibération et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute autre personne déléguée par lui, à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes aux fins d'exécution de la délibération.

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES OUVERT – MARCHÉ DE NETTOYAGE ET D'HYGIÈNE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

A l'unanimité, **VALIDE** le choix de la commission d'appel d'offres pour le marché n° 042-2009 « Nettoyage et Hygiène des Bâtiments Communaux » comprenant 2 lots et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à signer tous les actes aux fins d'exécution de la délibération.

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010 - COMMUNE**

**DIT** qu'un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2010 a été organisé lors de la réunion du Conseil municipal du 16 février 2010 et **CHARGE** Monsieur Le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010 – ASSAINISSEMENT**

**DIT** qu'un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2010 a été organisé lors de la réunion du Conseil municipal du 16 février 2010 et **CHARGE** Monsieur Le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

**INSTITUTION DE FRAIS ADMINISTRATIFS DE RELANCE SUR FACTURES**

Par 28 voix pour, 1 contre (Mme GAUTHIER) et 1 abstention (M. BODIN), **INSTITUE** un poste pour frais administratifs de relance sur factures, pour l'ensemble des prestations payantes servies par la ville et **FIXE** à 1,50 € le montant des frais administratifs pour chaque facture objet d'une relance, et ce dès la première relance.

**MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT  
REVISION DES DROITS DE PLACE AU 1<sup>ER</sup> MARS 2010**

Par 28 voix pour et 2 abstentions (M. BODIN et Mme GAUTHIER), **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 les nouveaux droits de place des marchés communaux, conformément au tableau soit 1,53% d'augmentation.

**ACCORD DE PRINCIPE SUR LE RETROCESSION DE PARCELLES DANS LA RESIDENCE  
« LE BOIS DES CONDOS »**

A l'unanimité, (*Monsieur DOLL et Monsieur BRIDENNE ne prenant pas part au vote*), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'Association Syndicale Libre « Le Bois des Condos », un accord de principe fixant les modalités de rétrocession de parties communes de la Résidence « Le Bois des Condos », **DIT** que cette rétrocession ne se fera qu'après contrôle de l'état du réseau de l'éclairage public, des réseaux d'eaux usées et pluviales ainsi que de la voirie et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents aux fins d'exécution de la délibération.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A HAÏTI**

A l'unanimité, **DECIDE** d'allouer une subvention de 2.000 € à Haïti dans le cadre du récent tremblement de terre, **PRECISE** que cette somme sera versée sous le timbre « FDC MAEE n12008 » au fonds de concours spécialement établi à cette effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Michel AUMAS  
Maire